

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 033-213300296-20241003-DEL18B\_AFLOT23-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU BARP**

	<b>SEANCE PUBLIQUE DU 11 Avril 2024</b>	<b>DELIBERATION</b>
		<i>N°18b</i>

**Pour annule et remplace la délibération 18b portant affectation du résultat 2023 de la section de fonctionnement : Budget Lotissement « Chemin de la Scierie » visée en sous-préfecture le 17/04/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune du BARP dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame Blandine SARRAZIN, Maire.

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29**

**Date de convocation : 29.03.24**

**PRESENTS** : SARRAZIN Blandine, MORETTO Jacques, CORREIA Virginie, BARDET Sébastien, REBIFFE Martine, PREMONT Thierry, MENDOZA Emilie, KERLAU Franck, MAURIN Denis, ALVES Fabienne, VALERO Aurore, LAFON Philippe, BOCQUET Christiana, PIANARO Richard, BORTHABURU Jérôme, LAFON Emilie, MARION Nicolas, CHINIARD Pascale, MARTY Anthony, PIQUEMAL Sophie, GARGALLO Nathalie, ROBUCHON Jérôme, VASLIN Christèle.

**Absents avec procuration** : KOUANDOU Norbert à MORETTO Jacques, DUPRE Christine à REBIFFE Martine, BARTET Laetitia à MAURIN Denis, DUPORT Christelle à VALERO Aurore, CAZADE Alexandre à MARION Nicolas.

**Absents excusés** : CHAUBELL Isabelle.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MAURIN Denis



**Affectation du résultat de la section de fonctionnement****Résultat excédentaire (A1)**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	263 118,93 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	
<b>Sous Total ( R1068 )</b>	<b>263 118,93 €</b>
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	- 263 118,93 €
<b>Total ( A1 )</b>	<b>- €</b>

**Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur**

(recette non budgétaire au cpte 119/déficit reporté à la section de fctnement D002)

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recette	Dépenses	Recettes
D002 :déficit reporté	R002:excédent reporté	D001:solde d'exécution N-1	R001:solde d'exécution N-1
0,20 €		263 118,93 €	R1068:excédent de fctnement capitalisé 0.00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- **ADOPTÉ** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement exercice 2023 – Budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie », tel que décrit ci-dessus.

Nombre de voix : **28 POUR**  
 Nombre de voix : **0 CONTRE**  
 Nombre de voix : **0 ABSTENTION**

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le

ID : 033-213300296-20241003-DEL18B\_AFLOT23-DE

S'LO

Fait et délibéré à LE BARP, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

*Pour extrait certifié conforme,  
Le Barp, le 03 octobre 2024  
Pour la Maire empêchée,  
Jacques MORETTO – 1<sup>er</sup> Adjoint*

*Le secrétaire de séance  
Denis MAURIN*



*Délibération rendue exécutoire le : 08.10.24  
Après télétransmission en Sous-Préfecture le : 08.10.24  
Et affichage le : 08.10.24*